

DÉCISION DU MILLI MAJLIS DE LA RÉPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN

**Sur l'approbation du Décret du Président de la République d'Azerbaïdjan
"Sur la déclaration de la loi martiale"**

Conformément au paragraphe 8 de l'article 95 et à l'article 111 de la Constitution de la République d'Azerbaïdjan, le Milli Majlis de la République d'Azerbaïdjan décide :

D'approuver le Décret n° 1166 du Président de la République d'Azerbaïdjan en date du 27 septembre 2020 « Sur la déclaration de la loi martiale ».